

## PROCÉDURE – C 04.05.01

### Évaluation des menaces, des risques de violence et au bien-être

Date d'entrée en vigueur :	02/07/2023
Date de la dernière révision :	01/30/2025
Date de la prochaine révision :	2026
Secteur :	Ressources physiques
Responsable :	Direction, Ressources physiques
Politique de référence :	<a href="#">C 04 Politique Santé et sécurité</a>

#### Action

En cas de situation d'urgence, il est crucial d'agir rapidement pour assurer la sécurité de toutes les personnes impliquées. Si vous êtes témoin ou victime d'un incident qui nécessite une intervention immédiate, comme un accident, une agression ou toute autre situation mettant en danger la vie ou la sécurité des individus, **veuillez appeler le 911 sans délai.**

#### 1. Période d'observation :

Action	Responsabilité
Chaque individu doit être capable de distinguer une véritable menace ou un risque de violence d'un comportement inacceptable qui, bien qu'indésirable, ne constitue pas un danger immédiat et peut être géré à l'interne. De plus, il est primordial de faire preuve de disponibilité et d'honnêteté lors de la collecte d'informations, afin d'assurer une communication claire et transparente, essentielle au bon fonctionnement de la communauté.	
1. Rester à l'affût des signes indicateurs de menaces et de risques de violence et de comportements inquiétants.	Membre de la communauté Boréal
2. Recourir à l'aide disponible pour minimiser ou éliminer le risque d'escalade d'une situation (p. ex., Services aux étudiantes et étudiants, Services de sécurité, services d'aide communautaires, etc.).	Membre de la communauté Boréal
a) Lorsqu'une inquiétude est identifiée, remplissez le formulaire « <a href="#">Signaler une inquiétude</a> ». Tous les membres de la communauté Boréal ont la responsabilité de signaler une inquiétude. Voici une liste de comportements dignes d'un signalement, sans y limiter :	Membre de la communauté Boréal
<ul style="list-style-type: none"><li>• Détresse, stress ou anxiété accrue</li><li>• Détérioration de la santé mentale ou physique</li><li>• Comportements perturbateur</li><li>• Menaces ou violence</li><li>• Pensées suicidaires</li></ul>	

3. Signaler verbalement une menace ou un risque de violence à leur superviseur immédiat ou à la direction du site/campus.
- b) Communiquer avec les membres de l'équipe d'Évaluation des menaces, des risques de violence et au bien-être ci-dessous, suivant dans les 24 heures suivant le signalement verbal d'une menace ou d'un risque de violence.

Membre de la communauté Boréal

Superviseur ou direction du site/campus

Membres de l'équipe d'Évaluation des menaces, des risques de violence et au bien-être

- Conseillère, Santé et sécurité (poste 2518)
  - Gestionnaire, Stratégies en santé mentale (poste 2061)
  - Direction, Services aux étudiantes et étudiants (poste 2042)

Direction de site/campus, au besoin

## 2. Période d'évaluation :

Action	Responsabilité
<p>L'évaluation des risques en cas de menace à la santé et à la sécurité consiste à analyser et identifier les dangers potentiels pouvant nuire aux individus ou à l'environnement. Cela implique d'évaluer la gravité de la menace, la probabilité qu'elle se produise et son impact sur la sécurité. L'objectif est de prendre des mesures préventives ou correctives appropriées pour minimiser les risques, protéger les personnes concernées et assurer un environnement sûr et sain. Cette évaluation permet de réagir de manière rapide et efficace face à toute situation menaçant la santé ou la sécurité.</p> <p>Lorsque le signalement est complété, l'équipe évalue la nécessité de convoquer une rencontre. Si une rencontre est requise, l'équipe convoque les personnes concernées pour discuter du cas.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Lors de la rencontre, l'Échelle d'évaluation du risque NaBITA sera utilisé pour évaluer le niveau de risque. Voir l'« <a href="#">Outil d'évaluation du risque</a> » en annexe.</li> <li>2. La décision de procéder avec une intervention, ou non, sera déterminé lors de cette rencontre.</li> </ol> <p>Lorsque aucune intervention n'est requise, le dossier sera fermé et une note sera placé par un membre de l'équipe d'Évaluation des menaces, des risques de violence et au bien-être dans la colonne « Décision prise » du document Excel provenant du formulaire « <a href="#">Signaler une inquiétude</a> ».</p> <hr/> <p>Lorsqu'une <b>intervention est requise</b>, une deuxième rencontre sera initié au besoin. Les personnes convoquées seront :</p> <p><b>Obligatoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction, SAE</li> </ul>	<p>Membre de l'équipe d'Évaluation des menaces, des risques de violence et au bien-être</p>

- Conseillère, Santé et sécurité
- Direction du campus/site concerné
- Doyen ou doyenne
- Conseillère
- Individu qui a soumis le formulaire

**Au besoin :**

- Vice-présidence – Enseignement
  - Vice-présidence – Services corporatifs
  - Direction – Ressources physiques
  - Gestion – Résidence
  - Membre du personnel scolaire
  - Membre du personnel de soutien
  - Service de sécurité
- c) Tout autre personne au besoin

Une décision concernant le plan d’intervention ainsi que l’implication d’un comité externe ou interne sera prise à la réunion. Les prochaines étapes à suivre seront identifiés, basé sur cette décision.

### 3. Période d’intervention et de prévention

Action	Responsabilité
La période d’intervention et de prévention inclut non seulement des actions immédiates pour gérer la situation, mais aussi des suivis réguliers avec les membres de la communauté, tant à l’interne qu’à l’externe. Il est essentiel d’assurer une communication continue pour évaluer l’évolution de la situation et fournir le soutien nécessaire. Cela peut inclure l’orientation vers des ressources externes, comme des services de santé mentale ou des services sociaux, ainsi que des suivis internes pour s’assurer que les besoins de bien-être des membres sont satisfaits.	

## INTERVENTION INTERNE

*Une intervention interne implique seulement les membres de la communauté Boréal et déclenche les options d’intervention pour gérer le risque selon la classification.*

d) <b>Élaboration d’un <a href="#">plan d’encadrement</a></b> et/ou de sécurité ainsi que la mise en œuvre. Ce plan doit inclure les rôles et responsabilités des intervenants ainsi que les prochaines étapes et suivis nécessaires.	Membre de l’équipe d’Évaluation des menaces, des risques de violence et au bien-être
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------

## INTERVENTION EXTERNE

*Une intervention externe déclenche la procédure **ÉMRV** comme identifié ci-dessous. Les étapes suivantes sont pré-établis par le protocole communautaire ÉMRV.*

- e) **Convoquer la personne à risque** en réunion pour signer le [formulaire de consentement ÉRA](#)

Si la personne n'accepte pas de signer le document, procéder à l'étape 3 et soumettre le formulaire seulement par courriel à [vtracoordinator@gmail.com](mailto:vtracoordinator@gmail.com) en expliquant que nous n'avons pas obtenu le consentement.

Membre de l'équipe d'Évaluation des menaces, des risques de violence et au bien-être

Si la personne accepte de signer le document, procéder aux prochaines étapes.

1. **Envoyer un courriel** pour faire signer le « [Non Disclosure Form](#) » par les [personnes ressources](#) cochés dans le formulaire de consentement.

- f) **Remplir le formulaire** « [Initiate Form](#) »

Le numéro du dossier (ex. 2025-07-01) suit toujours le format suivant :

- a. Année ex. 2025
- b. Code Boréal (toujours 07)
- c. Numéro VTRA (début à 01 à chaque année)

Le document doit être soumis en format PDF avec un mot de passe. Le mot de passe doit toujours être Vtraannée en cours (ex. Vtra2025)

L'objet du courriel doit suivre le format suivant : VTRA - 2025 – 07 - numéro de dossier.

2. **Soumettre le formulaire** par courriel à [vtracoordinator@gmail.com](mailto:vtracoordinator@gmail.com) en incluant en Cci les personnes ressources qui ont signé le Non Disclosure Form.

- g) Une **réunion sera convoquée** avec les membres de l'équipe d'évaluation des menaces, des risques de violence et au bien-être , les personnes ressources directement impliqués avec le cas de Boréal et les [personnes ressources](#) communautaires, le cas échéant, pour discuter des stratégies à mettre en place pour appuyer la personne concernée.

3. **Élaboration d'un [plan d'encadrement](#)** et/ou de sécurité ainsi que la mise en œuvre. Ce plan doit inclure les rôles et responsabilités des intervenants ainsi que les prochaines étapes et suivis nécessaires.

### 3. Période de débriefage

Action	Responsabilité
<p>La période de débriefage est cruciale pour analyser et comprendre les événements survenus. Ce processus permet de recueillir des retours sur les interventions, et de proposer des ajustements aux protocoles en place. Le débriefage offre aussi un espace pour fournir un soutien émotionnel aux individus affectés, tout en renforçant la coopération et la préparation pour faire face à d'éventuelles situations similaires à l'avenir.</p>	
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Convoquer une réunion avec les personnes impliquées afin de discuter du cas en question et d'identifier les points forts et points d'amélioration face au processus.</li><li>2. Identifier les ressources disponibles pour assurer que tous les membres de l'équipe se sentent bien soutenus.</li><li>3. Aviser les partenaires communautaires impliqués dans l'intervention de la fermeture du dossier.</li><li>4. Faire un suivi avec la personne étudiante en question 30, 60 et 90 jours après la fermeture du dossier pour évaluer le bien-être de la personne.</li><li>5. Documenter la fermeture du dossier sur le « <a href="#">plan d'encadrement</a> » ainsi que les points discutés lors du débriefage.</li></ol>	Membre de l'équipe d'Évaluation des menaces, des risques de violence et au bien-être

## Politiques et directives connexes

- C 04 05 Directive – Évaluation des menaces, des risques de violence et au bien-être

## Matériel connexes

- [Échelle d'évaluation du risque NaBITA](#)
- [Protocole communautaire ÉMRV](#)

## Annexes – document à l'appui

- [Outil d'évaluation du risque](#)
- Gabarit – [Plan d'encadrement](#)